
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

Portant versement reclassement et
nomination de Monsieur BOUNGOU (Jonas)
Attaché des Cadres de la Catégorie
A, hierarchie II des Services Catégori
Administratifs et Financiers -SAF-
(Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT,

(/IS/S:

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1989 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E. (actuel-
ment A.B.C.D.) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195 du 05 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de
la République du Congo ;

(/u le décret n°62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrières
administratives et reclassements notamment en son article 1^{er} et 2 ;

D.G.B.

(/u le décret n° 71/248 du 26 Juillet 1971 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des
Douanes et des règles de recrutement dans les dits cadres ;

(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 21 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions de décret n°62/196/FP du 05 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires

(/u le décret n°85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
à l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

D.G.C.F

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation
des interims des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté 2894/MFPE/MEN du 29 AOÛT 1992 portant désigna-
tion des Elèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Admi-
nistration et Magistature au département des carrières Financières
Cycle Supérieur (Filières : Impôts, Douanes et Trésor) session de
Septembre 1990...../-

Handwritten initials

(/u l'arrêté n°574/MPPRA/DGFP/DGCA du 19 Avril 1992 portant promotion au titre de l'année 1992 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Travail et Administration Générale) en tête MOUANDZERI-NKAYA née NKOUA Jeannette ;

(/u l'arrêté n° 325/MPPRA/DGFP/DGCA du 07 Mai 1993 autorisant certains fonctionnaires et agents contractuels déclarés admis au Concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Filières : Douanes, Impôts et Trésor en tête NGANDZELE Cécile;

(/u la lettre n°966/DGD/DAG du 25 Août 1993 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects au Ministère des Finances et du Budget transmettant le dossier de l'intéressé ;

E C R E T E :

ARTICLE 1ER: En application des dispositions combinées des décrets n°s 71-248 du 26 Juillet 1971 et 73-143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur BOUNGOU Jones, Attaché des SAF de 4^e échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Filière : Douanes, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres des Douanes, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Douanes de 2^e échelon indice 890. ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 25 Janvier 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 AOUT 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Dé Ministre de la Fonction Publique,
et des Reformes Administratives;

Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

AMPLIATIONS :

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....3
- DGFP/DLC.....2
- DGE.....3
- DGCE.....2
- DGD.....2
- DOSSIER.....2
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2

Handwritten mark resembling a large 'X' or signature